



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2078-0001/06/2022-085PU (corr. DPC : T. Bogaert)

Réf. NOVA : 06/PFU/1831200 (corr. DU : /)

Réf. CRMS : AA/AH/EVR20001_692_PUN_Tilleul_179_SiteMoulinEvere Bruxelles, 28/06/2022

Annexe : /

Objet : EVERE. Rue du Tilleul, 179-180. Site du moulin d'Evere. Demande de permis unique portant sur la rehausse et le renouvellement des clôtures et des haies ainsi que sur le placement de caméras de surveillance (dossier de régularisation).

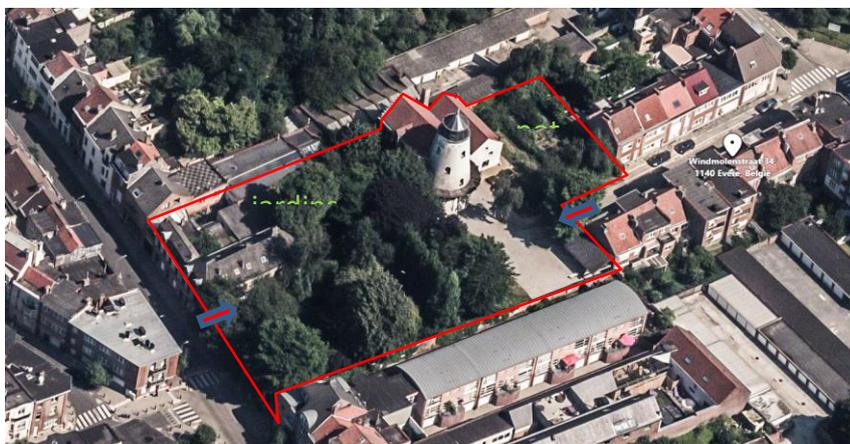
Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 31/05/2022, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* rendu par notre Assemblée en sa séance du 22/06/2022, concernant l'objet sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL

La demande concerne le site du moulin d'Evere, *classé comme monument* et entouré de l'ensemble *classé comme site formé par les bâtiments, l'ancienne habitation du meunier, le chemin pavé et le jardin* (AG 20/12/1990).

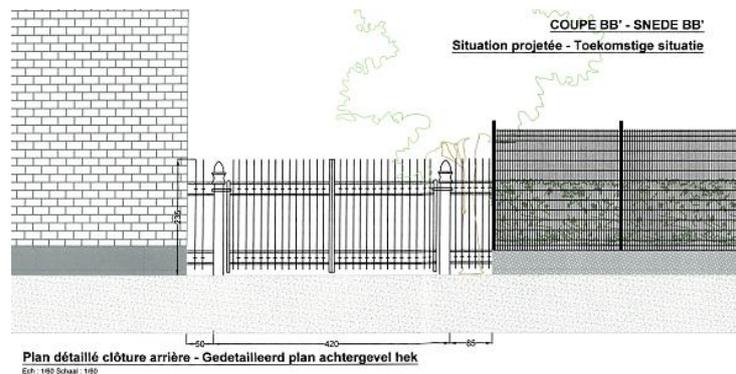
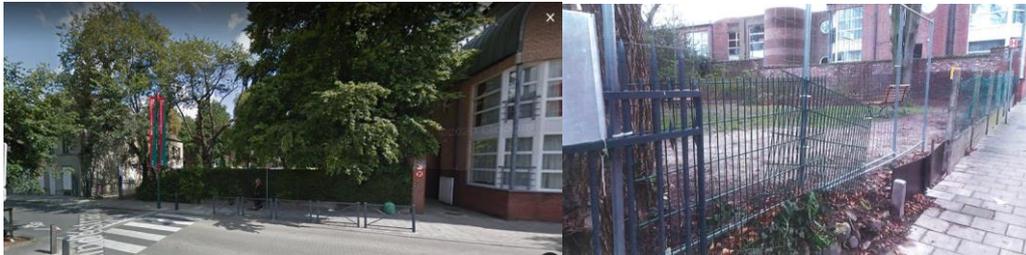


Vue globale du site ©Google Earth

Construit en 1841, le moulin à vent (moulin-tour en maçonnerie de briques avec galerie en bois) fut équipé en 1873 d'une première machine à vapeur pour être entièrement mécanisé vers 1883, faisant disparaître ses ailes et sa galerie. Une salle des machines de quatre niveaux fut alors implantée sur le site. Le moulin cessa ses activités en 1911. Après la première guerre, les bâtiments augmentés d'un nouveau dépôt furent exploités comme tannerie et ensuite comme entreprise alimentaire jusqu'en 1983. Actuellement, la commune d'Evere est propriétaire du monument et de l'espace vert qui l'entoure. Celui-ci résulte des aménagements successifs depuis les années 1960 en jardin d'agrément. Le moulin a été restauré en 2008 (galerie restituée). Vers 2018, les anciennes maisons 'du meunier' ont été rénovées en logements privés.

LA DEMANDE

Confrontée à des actes d'intrusion et de vandalisme, la Commune souhaite aujourd'hui renforcer la sécurité du parc en renouvelant les clôtures et les haies qui le séparent de l'espace public et par l'installation de caméras de surveillance. Une partie des travaux consignés dans la demande, dont l'enlèvement des haies existantes, ont déjà été réalisés en infraction. Celle-ci a fait l'objet d'une mise en demeure adressée à la commune le 21/10/2021 (INF/1810770), suite à quoi le chantier est resté en suspens et des clôtures HERAS ont été placées.



Rue du Tilleul : état 2019 et actuel ainsi que principe d'intervention, photos ©Google Earth et plan joint à la demande

Le projet vise les interventions suivantes envisagées à hauteur des deux entrées du site :

- Rue du Moulin à Vent : rehausser la clôture et le petit portail placés perpendiculaires à la rue à 2m30, installer des clôtures parallèlement à la rue le long du potager et y planter une haie d'If commun (*taxus baccata*) sur une longueur de 21 m pour atteindre une hauteur de 1m50 et une largeur de 50cm ;
- Rue du Tilleul : rehausser la clôture et le portique en ferronnerie existants à 2m35, installer des clôtures parallèlement à la rue et planter une haie mélangée composée de *Viburnum tinus*, *Photinya*, *Ilex*, *Osmanthus*, *Rhododendron*, *Pieris*, *Euonymus*, *Abelia* et *Choisya* sur une longueur de 16 m pour atteindre une hauteur 1m50 et une largeur de 2m (des clôtures sont également prévues pour séparer les jardins des habitations de la rue du Tilleul) ;
- Placer des caméras sur mâts à l'intérieur du parc : à l'entrée du site depuis la rue du Moulin à Vent ainsi qu'à proximité des façades côté rue du Tilleul.

Le matériel proposé :

- clôtures de type Nyloforpan 3D rigides de couleur noire, ancrées par remplissage de 20/20/20cm de béton à une profondeur de 60 cm et débordant du sol d'environ 50 cm ;
- caméras modèle VIVOTEK IB9387-HT-A de 5Mp de dimension 118/118/294,6 mm, fixées par 4 sur 2 mâts de couleur noire de 6m de haut. Mât rue du Tilleul fixé à la façade des logements et celui de la rue du Moulin à Vent sur fondations composées de 2 blocs bétons préfabriqués de 500/200/80 mm enfouis à environ 1m40 de profondeur.

AVIS

La CRMS rend sur le projet un avis conforme favorable sous conditions.

Elle estime particulièrement regrettable que cette opération de sécurisation ait donné lieu à l'enlèvement des haies en place. Caractéristiques de l'intérêt esthétique et paysager du site, elles en assuraient le caractère confidentiel par rapport au tissu environnant. Effectuée sans autorisation préalable, cette intervention a dès lors significativement impacté les vues vers et depuis le site classé, et lui confère aujourd'hui un aspect particulièrement dévalorisant.

La proposition de reverduriser les lisières du parc forme dès lors un point positif, pour autant que la nouvelle enceinte restituée à terme une masse verte significative annonçant le parc depuis le domaine public. À cette fin, la Commission demande que les clôtures et les haies adoptent une hauteur égale, limitée à 2 m, et soient conçues de manière à maximiser la limitation de l'impact visuel des clôtures. Sur ce point, le projet reste à améliorer : vu la différence de hauteur entre les clôtures et les haies qui sont envisagées et le temps nécessaire à la croissance des plantations, l'impact des clôtures, dont le modèle standard est totalement inadapté aux lieux, serait inacceptable sur le plan patrimonial.

Concrètement, la CRMS demande donc d'adapter le projet sur les points suivants :

- privilégier des essences arbustives indigènes permettant de faire pousser une haie défensive des deux côtés du site (houx, pyracanthe, aubépine et autres). La haie doit pouvoir atteindre 2m de haut afin d'occulter complètement les clôtures envisagées ;
- revoir le type des clôtures en faveur d'un modèle mieux adapté à la typologie du parc. Leur hauteur sera limitée à maximum 2m afin qu'elles se fondent davantage dans le paysage (les clôtures des jardins privés n'appellent pas de remarques) ;
- fournir une note explicative à la DPC sur la technique utilisée pour le rehaussement des clôtures existantes en ferronnerie, à valider préalablement aux travaux ;
- déplacer le mât des caméras côté rue du Moulin à Vent de manière à ne plus se trouver dans une des parties perméables du site et atténuer au maximum l'impact visuel de celui prévu contre les façades côté rue du Tilleul.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. à : tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ;
urban_avis.advies@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; espacepublic@urban.brussels ;
aheylen@urban.brussels